



Nb des conseillers élus : 19

Conseillers en fonction : 19

Conseillers présents : 17

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance Ordinaire du 26 février 2026 – 18 h 30

La séance a été ouverte sous la présidence de Denis SCHITZ,

Membres présents : Sylvie BECQUER, Albert BROSSARD, Pascal FOUQUET, Sophie GRZELAK, Anthony SARTORI, adjoints,
Michel D'AMORE, Sandrine HELES, Sylvain JACQUE, Sarah MALINOWSKY, Philippe MOURAUX, Laurent SACCHET, Rémi SCHAEDEGEN, Virginie TOTH, Pierre WAGNER, conseillers municipaux
Claire DANDA (présente à partir du point 5), Jean-Paul WEBER (présent à partir du point 5), conseillers municipaux

Membres absents excusés : Aurélie GUILHEM, Joëlle FRIEDRICH, conseillers municipaux

Procuration : /

Convocation du 23/02/2026 – Affichée le 23/02/2026

Le Maire constate que le quorum est atteint, il déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. Compte Financier Unique 2025,
2. Affectation des Résultats 2025,
3. Budget Primitif 2026,
4. Vote des taux d'imposition 2026,
5. Attribution Subventions de Fonctionnement 2026,
6. Achat et vente de parcelles,
7. Intégration de voirie dans le domaine privé communal,
8. Opérations immobilières en cours,
9. Implantation de bornes électriques,
10. Modification du PLU,
11. Ouverture à toutes propositions.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 03/12/2025

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le procès-verbal de la séance du 3 décembre 2025.

1. COMPTE FINANCIER UNIQUE (COMMUNE) – ANNEE 2025

Le Conseil Municipal vote le Compte Financier Unique du Budget Général, présenté par le 1^{er} Adjoint, le Maire ne prenant pas part au vote ;

La balance générale laisse apparaître les résultats suivants :

a) Budget Général :	Excédent de Fonctionnement de	220 447,35 €
	Déficit d'Investissement de	1 944 914,03 €

2. AFFECTATION DES RESULTATS 2025

Le Conseil Municipal affecte les résultats de l'Exercice 2026 tels qu'ils apparaissent au Compte Financier Unique.

3. BUDGET PRIMITIF 2026

Le Conseil Municipal vote le Budget Primitif 2026 qui s'établit comme suit :

- Section de Fonctionnement :

Dépense & Recettes équilibrées à la somme de : **3 285 130,33 €**

- Section d'Investissement :

Dépense & Recettes équilibrées à la somme de : **4 755 739,33 €**

4. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2026

Le Conseil Municipal décide de ne pas appliquer de hausse sur les taxes locales. Les taux suivants sont ainsi maintenus :

- Taxe Foncier Bâti..... **25,21 %**
- Taxe Foncier non Bâti..... **43,22 %**
- Taxe d'Habitation..... **8,94 %**

5. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2025

Le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

a) Centre Communal d'Action Sociale : 12 000 €.

b) Associations Locales (Fonctionnement) :

- 9 500 € à l'Entente BURE BOULANGE Football
- 8 050 € au Handball Club
- 2 500 € au Club de Karaté Arts Martiaux
- 1 500 € au Cercle des Anciens de BURE (Section du Cercle Arts et Loisirs),
- 1 100 € au Cercle Arts et Loisirs de TRESSANGE
- 800 € au Cyclotourisme
- 700 € à l'Échiquier TRESSANGEAIS
- 600 € au Club de Volley Ball
- 500 € à l'Association SOS Animaux
- 500 € à la Chorale Saint Charles
- 300 € à l'Amicale des Anciens Combattants
- 300 € à l'Association « Les Belles du Pays Haut »

c) Associations Locales (Hors Fonctionnement) :

- 900 € à l'Entente BURE BOULANGE Football au titre du traçage et de l'entretien des stades
- 300 € à l'Entente BURE BOULANGE Football en remboursement de frais à la charge de la Commune

d) Autres Associations :

- 600 € à l'Association « Verre J'espère »
- 500 € à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers d'OTTANGE
- 375 € à l'Association Mémoire Ouvrière des Mines de Fer de Lorraine (AMOMFERLOR)
(Convention)
- 200 € à l'Association des Donneurs de Sang du Haut Plateau

e) Autres Subventions au titre des activités scolaires et périscolaires :

- 5 040 € à l'Association des Parents d'Elèves « Les Enfants d'Abord » (20 € x 252 élèves)
- 2 020 € au Collège d'AUMETZ (20 € x 101 élèves)

f) Subvention exceptionnelle :

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 8 000 € à l'Association « Les Belles du Pays Haut », à l'occasion du feu d'artifice qui sera tiré le samedi 22 août 2026 au boulodrome de BURE, suite au rassemblement de véhicules anciens et de prestige, organisé chaque année.

La traditionnelle brocante et une bourse aux pièces se tiendront le dimanche 23 août 2026, toute la journée.

6. ACHAT ET VENTE DE PARCELLES

- Servitude accès sur la rue Charles PEGUY à BURE : le Conseil Municipal décide l'acquisition de parcelles privées, contenues dans la servitude et autorise le Maire à signer les actes.

- Rue Paul GAUGUIN à TRESSANGE : Vente d'un délaissé de terrain d'une contenance de 0.90 are, au propriétaire contigu à la parcelle. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'acte.

7. INTEGRATION DE VOIRIE DANS LE DOMAINE COMMUNAL

Le Conseil Municipal décide, sous réserve que toutes les conditions soient remplies, d'intégrer dans le domaine public communal, les voiries rue des Prés et rue des Mésanges à BURE, permettant l'accès des logements construits par MOSELIS.

8. OPERATIONS IMMOBILIERES EN COURS

A la demande du contrôle de légalité, le Conseil Municipal décide le retrait de la délibération n° 2025-038R, concernant l'opération immobilière des bâtiments de l'ancienne école primaire de BURE et des 4 logements y attenant, au motif suivant : absence de l'avis des Domaines et des conditions de ventes.

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres (14 pour, 2 contre, 1 abstention), retient l'offre du Crédit Mutuel Aménagement Foncier et autorise le Maire à signer l'acte de vente qui sera établi par Maître PACHECO, Notaire à VILLERUPT.

Le Conseil Municipal décide de lancer un marché à procédure adaptée concernant la déconstruction et le désamiantage des bâtiments de l'ancienne école primaire de BURE et des 4 logements y attenant.

9. IMPLANTATION DE BORNES ELECTRIQUES

Présentation du projet au Conseil Municipal : proposition d'installation de 4 bornes doubles (2 fois 22 kW par borne), aux endroits suivants :

- Parking rue Claude KOGAN, face à la salle des Fêtes à BURE,
- Parking près du complexe sportif à TRESSANGE,
- Parking près de la Maire à TRESSANGE,
- Parking près du City stade à LUDELANGE.

Les sites sont sous protection vidéo, afin de garantir un bon usage.

Le Conseil Municipal prend acte du dossier, valide l'autorisation d'occupation du domaine public, décide de faire paraître, dans un journal d'annonces légales, un avis de mise en concurrence suite à manifestation d'intérêt spontanée pour l'installation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques.

10. MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'UBANISME

Vu l'abrogation de l'arrêté de prescription de la modification de droit commun n° 1 du Plan Local d'Urbanisme et afin de permettre une urbanisation future, le Conseil Municipal décide de lancer une nouvelle procédure de modification de son PLU. Il confie le dossier à l'Atelier des Territoires.

Le Maire est chargé d'engager la procédure et de solliciter l'autorisation de M. le préfet pour l'ouverture à la construction de ces zones.

11. AUTRES POINTS EVOQUES AU COURS DE LA SEANCE

/

Séance levée à 20h00

TRESSANGE, le 3 mars 2026

Le Maire,



Denis **SCHITZ**

